PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 77 OCTOBRE 2016 http://adzrp.e-monsite.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

CONSEIL D'ETAT .

A QUI PROFITE LE REJET DES RECOURS ?

L'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT et plusieurs Dongeois(e)s ont déposé le 30 juin 2014 un mémoire introductif d'instance devant le Tribunal Administratif de Nantes contre l'arrêté signé le 21 février 2014 par le Préfet de Loire Atlantique approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Un an après, le Président du Tribunal Administratif transmettait le recours au Conseil d'État privant de fait les requérants d'un éventuel nouvel appel.
Le 12 octobre dernier, le Conseil d'État a rendu sa décision ; **il rejette les requêtes de tous les plaignants.**
L'ADZRP et les requérants tiennent à formuler plusieurs remarques tant sur la forme que sur le fond.
Malgré les mises en demeure formulées le 13 novembre 2015 par le Conseil d'État auprès des ministères concernés, il faudra attendre le 1er septembre 2016 pour connaître le mémoire en défense communiqué par le seul Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.
A contrario, les requérants ne disposeront seulement que de quelques jours pour adresser leur mémoire en réplique, une d'audience étant fixée le 21 septembre 2016, l'avis ayant été précisé le 12 septembre.
Par ailleurs, il est singulier de constater que les moyens multiples développés dans chacun des recours visant à refuser le PPRT déposé par les différentes associations et la commune aient été systématiquement « écartés », considérés comme inopérants ou non fondés.
Mettre en cause « l'intérêt à agir contre l'arrêté contesté » des requérants relève du non sens. Les requérants sont domiciliés sur le territoire de la commune soumise à la mise en place d'un PPRT. Ils sont confrontés aux conséquences de la mise en place d'un tel plan. Ils ont la qualité pour agir.
Insinuer que la requête présentée par les requérants est « irrecevable » car « tardive » est une pure invention : le document déposé le 30 juin 2014 au greffe du Tribunal Administratif était signé par l'ensemble des requérants (association et particuliers).
Le rejet par la Ministre de l'ensemble des moyens mis en avant par les plaignants pour contester l'arrêté préfectoral démontre le peu d'intérêt qu'elle porte aux riverains. Rappelons pour mémoire que le recours déposé par l'ADZRP contenait 142 pièces apportant la preuve des affirmations soutenues dans la requête.
Nous sommes en droit de nous interroger également sur le sort réservé au mémoire en réplique adressé par nos soins le 15 juin au Conseil d'État qui répondait aux propos tenus par la Ministre dans son mémoire en défense.

Amers, les riverains le sont d'autant plus qu'ils ont le sentiment profond que quelle que soit la raison invoquée, l'explication fournie, l'État, soucieux d'imposer les plans de prévention et de reporter sa responsabilité sur celle des habitants, conduira sa politique du rejet systématique et continuera à donner satisfaction aux industriels.

PARI : LA SECURITE NE SE BRADE PAS !

La loi 2003-699 du 30 juillet 2003 dite « loi Bachelot », « loi risque » a imposé les Plans de Préventions des Risques Technologiques sur les secteurs impactés par des établissements Seveso seuil haut. Ils se traduiraient par l'obligation faîte aux riverains de réaliser des travaux coûteux dont l'efficacité reste à démontrer.
L'ADZRP n'a de cesse de réclamer la réduction des risques à la source et l'abandon de « l'économiquement acceptable ».
En limitant le coût des travaux prescrits à 10 % de la valeur vénale de l'habitation ou à 20 000 €, l'État et les Industriels bradent la sécurité des riverains en limitant les effets d'une loi qu'ils veulent imposer.
Par ailleurs, ils ne répondent pas à la préoccupation des riverains lorsqu'ils sont hors leur maison.
La loi Bachelot est bien un texte inadapté, injuste qui ne sert qu'à gommer la responsabilité de l'État et des industriels en cas d'accident grave.

CONFIRMATION DE CE QUE DENONCENT LES RIVERAINS : *TOTAL et CARGILL « parfument » la Commune !!!!!*

Confirmé par l'Etude menée sur une année par Air Pays de la Loire, les industries émettent toujours des nuisances olfactives.

Sur 363 jours d'observation, 280 journées ont été réputées « odorantes » dont 40 avec une intensité très forte.

TOTAL impacte essentiellement Donges, un peu le Sud Loire et Montoir. CARGILL révèle des nuisances fortes à Montoir et d'un niveau moyen à Donges.

Les riverains exigent de pouvoir bénéficier d'un environnement sain et respirable.

À Donges, 6 % des odeurs sont « gênantes »

05.5.10.16

Pendant un an, avec l'aide de riverains, Air Pays de la Loire a mesuré les odeurs autour des sites industriels de Donges et Montoir. 6 % sont qualifiées de gênantes. Parmi elles, quasiment deux tiers viennent de Total et un tiers de Cargill.

Page Saint-Nazaire

Archives Ouest-France

Donges : les odeurs « gênantes » 6 % du temps

C'est ce qui ressort de l'enquête menée pendant un an avec Air Pays de la Loire et les industriels locaux. Des efforts d'amélioration sont déjà engagés.

Oui, à Donges comme ailleurs, l'industrie sent parfois mauvais. Combien de fois par an ? Avec quelle intensité ? Qui sont les fautifs ?

Des éléments de réponses précis ont été fournis hier par Air Pays de la Loire. « **De mai 2015 à avril 2016, quinze riverains ont transmis des relevés quotidiens,** explique Charlotte Delpeux, de l'association agréée par le ministère de l'Environnement. **Des bénévoles formés longuement, au préalable, à la reconnaissance d'une trentaine d'odeurs typiques de la zone de Basse-Loire.** »

Trois niveaux d'intensité

Qu'ont-ils constaté ? Que dans le périmètre Paimbœuf, Donges et Montoir, 1 000 perceptions sur 5 300 observations étaient « **significatives** » avec des niveaux d'intensité différents.

L'odeur est considérée comme « **gênante** » dans 6 % des relevés, « **perceptible mais sans gêne** » dans 50 % des cas et « **insignifiante, c'est-à-dire nécessitant une attention particulière** » pour le reste du temps.

Ces effluves gênants ont été tracés : « **62 % viennent des activités de la raffinerie Total de Donges, 29 % de l'usine Cargill de Montoir et 9 % d'autres sources** (agriculture, Yara...). »

La raffinerie en première ligne

A quoi ressemblent ces odeurs ? La plus présente est la « **note soufrée** » (choux, ail) émise de la raffinerie (46 % des relevés). L'odeur volcanique un peu acide (pyrogénées et phénolés) vient ensuite à la fois de Total, de Cargill ou de la station de relevage des eaux usées de Donges (26 %). Le sulfurol (odeur de grillé) de chez Cargill est n° 3 (22 %). Subsistent 6 % d'odeurs d'épandage de

Les trois industriels riverains de la zone ont joué le jeu du programme de suivi des odeurs et tiré intérêt de l'expérience. A gauche Total (Donges). A droite Yara (Montoir) et dessous Cargill (Montoir).

« **Total est à l'initiative de cette démarche avec Air Pays de la Loire,** rappelle Michiel Van Raebroeckx, au nom de la raffinerie. **Nous avons mené des expériences similaires très fructueuses sur d'autres sites français.** »

Défaillance d'une pompe

La priorité est, bien sûr, la prévention des risques liés aux rejets toxiques ou explosifs. Mais cette traque des odeurs permet à Total d'établir d'autres corrélations avec la marche de l'usine. « **Plus vite on est informé, plus vite on peut remonter à l'origine d'un problème.** »

été immédiatement identifiée à l'automne 2015. Des manœuvres de nettoyage ont été modifiées pour moins subir les vents. La direction envisage aussi des projets plus lourds comme la couverture d'un bassin en 2017. Enfin, en interne, deux salariés jouent les « nez » en permanence.

« Jamais de signalements »

Cargill a la même approche positive de l'expérience. « **Ce travail nous est très utile car nous n'avions jamais eu de signalements,** rapporte Johan Clairet, directeur du site de Montoir (un million de tonnes de colza transformé chaque année). **Nous avons**

et notre système de lavage des gaz. Des modifications ont donc été réalisées dès juin lors d'un l'arrêt technique. Pour aller plus loin, nos propres expertises vont maintenant se poursuivre en interne pendant un an. »

Peu exposée pour ses odeurs, l'usine Yara était pourtant partie prenante du projet. L'usine produit 500 000 tonnes d'engrais par an et surveille de très près ses émissions de nitrate d'ammonium. « **L'essentiel pour nous est de ne pas émettre de rejets toxiques** », insiste son directeur Hervé Gibault.

Thierry HAMEAU

● ***RAPPEL : Enquête publique*** ***– Extension de la zone des 6 croix : Prochaines permanences : 20 (9 h /12 h) et 23 (14h /17h) octobre***

QUI VEUT REDUIRE LE DROIT D'EXPRESSION ET PRIVER LES DONGEOISES ET DONGEOIS D'INFORMATIONS ?

Des structures destinées à l'affichage d'initiatives et d'informations des associations dongeoises ont été installées en plusieurs points sur la commune.
Notre association a tendu le lundi 26 septembre 2016 deux bandeaux, l'un sur le support situé au rond point des six croix, l'autre sur celui proche de l'arrêt de bus « raffinerie ». Ils ne recouvraient, ni ne masquaient partiellement les annonces déjà en place.
Le vendredi matin 7 octobre, nous avons constaté leur disparition.

Respectueux de l'affichage réalisé par les associations dongeoises, conscients du coût engagé pour confectionner des différents supports, nous condamnons l'acte perpétré par le ou les censeurs qui vise à soustraire des informations à la population.

Il se traduit par vol de matériel propriété d'une association qui vise à remettre en cause la liberté d'expression.

Refusant de céder à l'intimidation, l'Association a positionné deux nouvelles banderoles le 17 octobre 2016 sur les mêmes supports,

NUISANCES :

● Des Dongeois ont déposé plainte auprès de la Raffinerie pour signaler les bruits répétitifs et les odeurs fréquentes. Ils exigent le droit de vivre dans un environnement sain.

● Dimanche après midi 16 octobre : NON, ce n'est pas un incendie.
C'est l'usine YARA qui « crache » ses fumées.
Ajoutons à cette situation, les odeurs nauséabondes de CARGILL senties le même jour.
Et la santé des riverains ?

Le Monde.fr avec AFP : INFO 17102016 - Mis à jour le 17.10.2016 à 21h00

Allemagne : explosion sur un site du chimiste BASF, au moins 2 morts

Le groupe allemand a demandé aux populations voisines de son site de Ludwigshafen, dans l'ouest de l'Allemagne, d'« éviter de rester à l'extérieur ».

Une explosion sur un site du chimiste BASF à Ludwigshafen, dans l'ouest de l'Allemagne a fait au moins deux morts et deux disparus, lundi 17 octobre en fin de matinée, selon les autorités et l'entreprise. Selon la police, on compte aussi *« six blessés graves et un nombre encore indéterminé de blessés légers »*. Des pompiers se trouvent parmi les disparus, a précisé le chef des pompiers de Ludwigshafen, Peter Friedrich.

Outre les secours terrestres, un navire des pompiers a été dépêché sur les lieux. Les causes de la déflagration n'ont pas été déterminées dans l'immédiat, a reconnu BASF.

Que s'est-il passé ?

« Vers 11 h 30, il y a eu une explosion d'origine inconnue » à Ludwigshafen, port fluvial situé sur le Rhin, à 80 km au sud de Francfort, et siège du numéro un mondial de la chimie, a écrit l'entreprise sur Twitter. *« L'explosion suivie d'incendies est survenue lors de travaux sur un système de pipelines »*, a expliqué le groupe allemand.

L'incendie s'est déclaré dans un système d'approvisionnement de réservoirs de produits inflammables. Les opérations de *« vapocraquage »*, un procédé utilisé dans l'industrie chimique, ont été arrêtées, a ajouté la même source. L'entreprise n'a pas précisé quels types de produits chimiques circulaient dans les canalisations touchées par l'explosion.

Des flammes s'élevaient aux abords de grandes cuves sur cet espace industriel dominé par un enchevêtrement de tuyaux et de hautes cheminées.

L'incendie est-il maîtrisé ?

« Nous espérons maîtriser l'incendie dans la soirée », a indiqué un porte-parole des pompiers, précisant qu'une centaine d'entre eux avaient été déployés. *« L'opération est loin d'être terminée »*, a renchéri un porte-parole de la mairie de Ludwigshafen, ville de l'Etat régional de Rhénanie-Palatinat (sud-ouest du pays) de 160 000 personnes.

Y a-t-il un risque pour la population ?

« Nous n'avons pas déterminé de dangers pour la population », a ajouté M. Liebelt au cours d'une conférence de presse. Mais il a appelé par précaution la population locale à *« rester à l'intérieur des bâtiments jusqu'à ce que l'incendie soit éteint »*, des habitants ayant de leur côté fait état d'irritations des voies respiratoires.

Aucune évacuation n'a été ordonnée, mais des numéros de téléphone d'urgence ainsi qu'un lieu d'information ont été mis en place par l'entreprise allemande. Sur son compte twitter, la mairie a fait savoir que des habitants se plaignaient d'irritations des voies respiratoires. Jardins d'enfants et écoles ont reçu pour instruction de garder leurs élèves à l'intérieur, selon la *Süddeutsche Zeitung*..

Y a-t-il eu des précédents pour BASF ?

Le site industriel de Landeshafen nord, où l'explosion a eu lieu, traite, selon l'agence de presse allemande DPA, environ 2,6 millions de tonnes de gaz, liquides inflammables et gaz liquéfiés chaque année. Ce site est un important fournisseur de matières pour les activités de l'entreprise, qui emploie à Ludwigshafen quelque 36 000 personnes. Le groupe travaille aussi bien dans le secteur pétrochimique que la production de plastiques, de produits agricoles et d'entretien.

BASF n'a pas connu d'accidents graves depuis des décennies. Les drames les plus graves ont eu lieu en 1921 et en 1948 dans cette même ville de Ludwigshafen. Le premier a vu 585 personnes mourir après une explosion dans une usine d'ammoniaque, le second a fait 207 morts et quelque 3 800 blessés.